

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

**DU 14 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 14 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD, Mme BREMOND, Adjoints, MM GELINEAU C., JOURDAIN G., et VION Mmes CESBRON M, CESBRON S., JOURDAIN M., LEVRON et PREHAUT.

**Absent excusé :** Léopold NALWANGO

**Secrétaire de séance :** Myriam LEVRON

**Convocation du:** 8 janvier 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 10 décembre 2018

### **I – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE ST MICHEL : FONDS REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention pourrait être attribuée à la commune dans le cadre du Fonds Régional de Développement des Communes, pour l'aménagement de la rue St Michel.

Cette subvention peut atteindre 10 % du coût HT des travaux estimés à 71 000 €.avec un plafond de subvention par projet de 50 000 €.

Considérant la nécessité de réaliser un aménagement de la rue Saint Michel afin :

- de revitaliser le centre-bourg, en améliorant la circulation simultanée des véhicules, cycles et piétons,
- de rendre accessible la voirie et les espaces publics autour des différents lieux de rassemblement de la population en créant un cheminement piétonnier reliant l'arrêt de bus, la salle des fêtes, la Mairie et l'église et desservant également la Maison des Associations,
- de créer des stationnements et des espaces de loisirs multi-générationnels (aires de détente, terrain de boules, mobilier urbain...)

le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité, l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Régional de Développement des Communes à hauteur de 10 % du montant des travaux, afin de financer une partie de ce projet d'aménagement dont le montant des travaux est évalué à 71 000 € HT.

### **II- CONVENTION AVEC L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS POUR PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE**

La ville de Cholet met des locaux à la disposition du Centre Médico-Scolaire et prend en charge ses dépenses de fonctionnement (fluides, téléphone, fournitures de bureau...).

Les dépenses générées annuellement pour l'hébergement du CMS et son fonctionnement sont évaluées à 29 370 €.

Un centre médico-scolaire a pour vocation d'organiser les bilans de santé qui ont lieu avant l'entrée en CP, à la fin de l'école primaire et en 3<sup>ème</sup> au collège. Les élèves de la commune bénéficient de ce service de santé scolaire. C'est pourquoi la ville de Cholet demande une participation calculée au prorata du nombre d'élèves concernés, soit 94 €. A cet effet, une convention sera rédigée.

Pour la commune de Chanteloup : effectifs : 54 élèves, soit une participation de 94 €

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil municipal de se prononcer,

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

***- accepte la participation financière, à cet effet, une convention sera conclue pour deux années consécutives (2018-2019 et 2019-2020), sur les mêmes bases***

***- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision.***

### **III – LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ECHALIER : DECISIONS MODIFICATIVES POUR OPERATIONS D'ORDRE 2018**

Afin de constater les écritures de stocks du lotissement « le Hameau de l'Echalier », il convient d'ouvrir des crédits budgétaires supplémentaires pour les opérations purement comptables de fin d'exercice 2018, non connues lors du vote du budget primitif 2018.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur les ouvertures de crédits suivants :

#### **INVESTISSEMENT**

##### *Dépenses*

Chapitre 040-compte 3555                      27 463,66 €

Produits finis Terrains

##### *Recettes*

Chapitre 16 – compte 1641                      27 463,66 €

Emprunts en euros

#### **FONCTIONNEMENT**

##### *Recettes*

Chapitre 70 – compte 7015                      - 27 463,66 €

Vente de Terrains Aménagés

Chapitre 042 – compte 71355                      27 463,66 €

Variation des stocks Terrains Aménagés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification des comptes ci-dessus au budget primitif 2018 du Lotissement le Hameau de l'Echalier.

### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

#### **1- Harmonie de Maulévrier : Location des 2 et 3 mars 2019**

L'Association de l'Harmonie de Maulévrier a fait une demande de location de la salle MCL le week-end des 2 et 3 mars pour faire des répétitions de l'Harmonie le samedi et le dimanche après-midi, ouvertes au public et gratuites. Ce serait l'occasion de faire profiter les amateurs de musique en proposant une animation sur la commune. Le Conseil décide donc de leur octroyer la location de la MCL gratuitement moyennant un chèque de caution et une attestation d'assurance.

2- **Location des salles communales : règlements**

Le conseil propose de prévoir dans le règlement de la MCL, d'accorder une location gratuite par an à une association qui proposerait en échange une animation gratuite sur la commune.

Quelques points du règlement des salles sont modifiés, suite à l'examen en commission.

3- **Logements locatifs**

Rencontre avec le directeur de Maine-et-Loire Habitat le 15 janvier 2019. A l'étude, un projet de 4 ou 5 logements à construire sur la commune : réflexion à mener sur leur emplacement.

4- **Dénomination des salles communales**

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas reçu toutes les réponses des familles, le sujet sera donc évoqué à une prochaine séance.

5- **Travaux à l'église**

L'entreprise Cottenceau va débiter les travaux de l'église à partir du 15 janvier 2019.

6- **Voyage d'étude à Paris**

La visite du Sénat dure 1 h 30 et ne peut recevoir que 40 personnes maximum en même temps. Ainsi Mme DEROCHE va demander un parrainage à un autre sénateur pour faire 2 groupes différents si la commune de CHANTELOUP organise ce déplacement sur Paris avec une autre commune.

7- **Ecole**

Effectifs : 46 élèves au 1<sup>er</sup> janvier 2019 mais 51 élèves au total seront présents après les différentes vacances scolaires.

8- **Petite enfance RAM**

Suite à des interrogations sur l'avenir des modes de garde (assistantes maternelles) sur la commune, il conviendrait de réfléchir à ce sujet.

9- **Bibliothèque**

Monsieur le Maire donne le compte-rendu au conseil de sa rencontre avec Corinne DUWATTEZ :

- Pas de création de nouvelle association
- Subvention communale qui va passer à 2 €/habitant et demande de versement anticipé avant la signature de la convention
- Nouvelles conventions à signer en 2019 entre l'agglomération du choletais et la commune et entre la commune et la bibliothèque Chant'Lire.
- Rediffusion de la représentation théâtrale des jeunes du 16 décembre, le 2 février dans la MCL.

10- **Grand Débat National**

Suite à l'annonce de M. le Président de la République, les préfets vont désigner un référent départemental et donner les instructions aux mairies pour la mise en œuvre de ce grand débat national et la mise à disposition de cahiers de doléances à disposition des citoyens.

## **TOUR DE TABLE**

### **➤ Commissions Communales**

#### *Réunions*

- Affaires scolaires : Rencontre avec l'OGEC et la Direction : mardi 26 février 2019
- Finances : lundi 25 février 2019 à 20 heures
- Présentation du BP et des orientations budgétaires : jeudi 7 mars 2019 à 20 heures
- Infos communication Flash : jeudi 21 février 2019 à 18 heures

### **Conseils Municipaux**

- lundi 11 février 2019
- lundi 11 mars 2019
- lundi 8 avril 2019
- lundi 13 mai 2019
- mardi 11 juin 2019

Le Maire,  
Jackie GELINEAU